

Date de la convocation  
2.03.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 25  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le huit mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,  
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,  
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER*

*Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Médiathèque : pilon de documents 2022**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La médiathèque de Loudun souhaite pilonner un certain nombre de documents,  
conformément à la procédure et aux critères de désherbage votés par le Conseil  
Municipal le 2 Septembre 2010.

Ce pilon a pour objectif de nettoyer la base de données et les collections des  
documents trop usagés et en mauvais état.

Ce pilon concerne :

- ⇒ 813 documents pilonnés par l'équipe selon les critères techniques (la très grande  
majorité sont des revues) :
- 746 revues
  - 11 DVD
  - 7 jeux
  - 45 livres
  - 4 CD

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ....1.7. MARS. 2023.....

Publié le : .....17 MARS 2023.....

Notifié le : .....

⇒ 314 documents perdus ou jamais rendus par les adhérents répartis comme suit :

- 53 revues
- 18 DVD
- 9 jeux
- 222 livres
- 12 CD

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 2 février 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la liste des documents à pilonner.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

